

Image not found or type unknown



Estimations totalité et lots d'un bien immobilier

Par **filoucabot**, le **11/02/2014 à 10:08**

Bonjour,

Ma mère est décédée, mon père occupe toujours la maison, nous avons fait procéder par le notaire et deux agents immobiliers à une estimation des biens.

Une maison, deux bâtiments et un terrain de 12000 mètres carrés.

Estimation globale et estimation en trois lots.

Laquelle de ces estimations doit apparaître dans la succession ? Cela a-t-il une importance ?

Cela peut-il nous obliger à vendre en totalité ou en lots différents ?

Par avance je vous remercie.